



Procès-verbal du Conseil communautaire

Séance du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six avril à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 30 mars 2022. Benjamin SIMONS a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; BAUCULAT Annick ; COLLET-DUFAYS Céline ; DUCOURTIOUX Stéphane ; DUGAUD Isabelle ; MOINE Michel ; ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DURAND Serge ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; VERONNET Jean-Luc ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

DEBAENST Catherine à CHEVREUX Laurence ; BOUQUET Benjamin à DUGAUD Isabelle ; HAGENBACH Nadine à DUGAUD Isabelle ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; ROUGIER Bernard à DUCOURTIOUX Stéphane ; TERNAT Didier à BERTIN Valérie ; BONIFAS Marina à PRIOURET Denis ; FOUGERON Roger à LEGER Jean-Luc.

ETAIT ABSENT EXCUSEE : LABOURIER Dominique

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

➔ Benjamin SIMONS est désigné à l'unanimité

Rappel de l'ordre du jour

Secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 17 mars 2022

Informations : délibérations du Bureau et arrêtés de la Présidente

I- Administration générale, finances

A. Approbation des comptes de gestion

1. du Budget Principal
2. du Budget annexe : SPANC
3. du Budget annexe : Atelier Relais
4. du Budget annexe : ZAE

B. Approbation des Comptes administratifs

1. du Budget Principal
2. du Budget annexe : SPANC
3. du Budget annexe : Atelier Relais
4. du Budget annexe : ZAE

C. Affectations des résultats

1. du Budget Principal
2. du Budget annexe : SPANC
3. du Budget annexe : Atelier Relais
4. du Budget annexe : ZAE

D. Vote des taux 2022 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties

E. Vote du produit de la taxe GEMAPI pour 2022

F. Vote du taux 2022 de la cotisation foncière des entreprises

G. Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

H. Position FPIC 2022

I. Vote du budget principal

J. Participation financière aux syndicats mixtes et organismes de regroupement

K. Vote des budgets annexes

1. Atelier Relais
2. ZAE
3. SPANC
4. GEMAPI

L. Création de poste

II- Enfance-jeunesse Petite Enfance

A. Attribution de la subvention 2022 à l'association Clé de Contacts

B. Attribution de la subvention 2022 à Tom Pousse

III- Culture

A. Représentation dans les organismes extérieurs : Scène Nationale d'Aubusson

IV- Développement et Aménagement du Territoire

A. Mise en place d'une étude pré-opérationnelle d'une OPAH-RU

B. Attribution de la subvention 2022 à l'Office de tourisme

C. Validation de projets pour le contrat Boost'ter

V- Questions diverses

Valérie BERTIN souhaite la bienvenue à Vallière, procède à l'appel et propose à B SIMONS d'être le secrétaire de séance. Elle remercie également Mr FERINGAN pour sa présence.

Procès-verbal de la séance du conseil du 17 mars 2022

R NICOUX fait modifier les parties suivantes :

P 8 : Ne dit pas qu'elle paie plus de TOEM que de foncier mais qu'elle paie plus de TOEM que les habitants du bourg alors que la taxe foncière est aussi importante.

P 11 : FPIC = Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes.

CONTRE : 0

POUR : 40

ABSTENTION : 4 (Messieurs J TOURNIER, JL VERONNET, J BŒUF et P MERIGOT)

Adopté à la majorité

Information : délibérations du bureau

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, la délibération suivante a été prise :

- **2022-014 : Fixation des tarifs du séjour des vacances de pâques 2022 des accueils de loisirs**

Information : arrêtés de la Présidence

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, la Présidente rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le précédent conseil, aucun arrêté ou aucune décision n'a été prise par la Présidente.

Valérie BERTIN indique que nous allons passer à l'examen des rapports budgétaires, des comptes et du budget primitif pour l'année 2022. Elle rappelle que le contexte de la construction budgétaire a été présenté lors de la Commission finance du 2 mars 2022 à Saint-Quentin-la-Chabanne et lors du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu à Saint-Yrieix-La-Montagne le 17 mars dernier.

Elle en fait un bref rappel : Le budget a été construit dans un contexte de crise sanitaire, crise qui désorganise beaucoup les services et qui a également conduit à ne pouvoir réaliser toutes les actions prévues en 2021. Le budget 2022 présenté ce soir va afficher des augmentations rendues obligatoires par la loi mais également du fait des marchés publics signés, comme par exemple, une augmentation conséquente pour les OM. Le budget affiche également une revalorisation des bases fiscales et de la fraction TVA qui devrait permettre de couvrir une partie de la forte inflation envisagée sur les fluides. Nous vous proposons également de ne pas toucher aux taux d'imposition. Nous n'avons pas prévu d'augmentation cette année.

Un investissement de plus en plus important a été réalisé grâce à des financements obtenus (notamment ceux de la CAF à 100 % pour les bâtiments qui abritent les structures enfance et jeunesse) et d'autres financements de l'Etat par le biais de subventions. Nous poursuivons le désendettement qui a été engagé et nos efforts pour assurer la maîtrise des dépenses. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, Valérie BERTIN avait évoqué la solidarité communautaire avec l'octroi du FPIC en intégralité (moins 2 ou 3 Communes). Valérie BERTIN a pu échanger en amont avec les Maires. Certains n'ont pas encore donné de position quant au reversement du FPIC. Elle rappelle qu'il est très important ce soir de voter à l'unanimité sur un montant et qu'il est nécessaire de redonner collectivement à la Communauté les moyens d'exercer ses missions, notamment la

première : le développement économique. Sans solidarité intercommunale, le territoire ne se développera pas. Il en va de l'avenir de ce territoire et de ses habitants. L'objet de ce budget est bien de sortir du plan de redressement, les projets ne sont pas oubliés avec des travaux programmés. C'est bien un travail conjoint des élus et des services qui a permis en 2021 de dégager un résultat exceptionnel. Exceptionnel grâce à vous tous aussi par l'intermédiaire de votre solidarité avec le FPIC, mais également grâce à l'aide exceptionnelle de l'Etat et enfin par des projets qui n'ont pu être réalisés du fait de la fermeture de nos services dans le cadre de la crise sanitaire.

I- Administration générale, finances

A. Approbation des comptes de gestion

Valérie BERTIN indique que les comptes de gestion sont concordants avec les comptes administratifs et laisse la parole au Conseiller G FERINGAN.

G FERINGAN s'excuse auprès des élus présents pour les réponses un peu tardives. En effet il explique qu'il a été nommé Conseiller intérimaire sur la Communauté de communes Marches et Combrailles en sus de ses missions. Le nouveau Conseiller communautaire est arrivé lundi. Il précise que sur la période budgétaire il est passé de 40 Communes à 80. 80 Communes qui préparent leur budget en même temps. Maintenant que le Conseiller est nommé il va pouvoir se concentrer à nouveau sur le périmètre de Creuse Grand Sud et revenir vers les Communes rapidement pour améliorer ce relationnel et travailler sur les dossiers en cours.

G FERINGAN présente les résultats du compte de gestion, comme l'a rappelé madame la Présidente, qui sont parfaitement en cohérence avec le compte administratif.

1. du Budget Principal

Le compte de gestion de l'exercice 2021 a été dressé par Madame la Trésorière Publique, il est joint en annexe.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière Publique accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Publique a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont réelles et justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultat de clôture de l'exercice 2020	- 666 323,59 €	663 201,26 €	- 3 122,33 €
Part affectée à	625 894,39 €	37 306,87 €	
Résultat de l'exercice 2021	96 547,99 €	1 061 562,54 €	1 158 110,53 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021 (hors RAR)	- 569 775,60 €	1 098 869,41 €	529 093,81 €

Le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité de déclarer que ce Compte de Gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière Publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

2. du Budget annexe : SPANC

Le compte de gestion de l'exercice 2021 a été dressé par Madame la Trésorière Publique, il est joint en annexe.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière Publique accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Publique a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont réelles et justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget du SPANC de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultat de clôture de l'exercice 2020	4 447,05 €	- 3 312,67 €	1 134,38 €
Part affectée à l'investissement			
Résultat de l'exercice 2021	- 807,37 €	2 326,73 €	1 519,36 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	3 639,68 €	- 985,94 €	2 653,74 €

Le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité de déclarer que ce Compte de Gestion du budget annexe du SPANC dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière Publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

3. du Budget annexe : Atelier Relais

Le compte de gestion de l'exercice 2021 a été dressé par Madame la Trésorière Publique, il est joint en annexe.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière Publique accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Publique a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont réelles et justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'atelier-relais de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultat de clôture de l'exercice 2020	- 8 183,08 €	43 357,82 €	35 174,74 €
Part affectée à l'investissement	8 183,08 €	27 301,09 €	
Résultat de l'exercice 2021	19 892,48 €	- 24 303,14 €	- 4 410,66 €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	11 709,40 €	2 997,95 €	14 707,35 €

Débat :

M MOINE demande si ce budget est le dernier présenté ou s'il est aussi prévu qu'il y ait des écritures en 2022. Auquel cas ce serait alors l'année de clôture de ce budget annexe.

V GUENAUULT explique que nous avons au moins de façon certaine une écriture avec une facture à finir de payer et qu'il est prévu de faire le point avec le service de TVA pour être certain qu'il n'y ait pas d'autres éléments. Nous avons préféré faire un budget avec des montants qui sont le report des résultats et si tout va bien nous le clôturerons réellement l'année prochaine mais c'est tout de même un budget de clôture dans le sens où c'est pour régulariser les dernières petites factures.

M MOINE est étonné qu'il y ait autant d'excédent et c'est pour cette raison qu'il s'interroge. C'est un budget qui était censé arriver à son terme à l'équilibre plutôt qu'à l'excédent.

Le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité de déclarer que ce Compte de Gestion du budget annexe de l'atelier-relais dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière Publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

4. du Budget annexe : ZAE

Le compte de gestion de l'exercice 2021 a été dressé par Madame la Trésorière Publique, il est joint en annexe.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Madame la Trésorière Publique accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Publique a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont réelles et justifiées ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget annexe des ZAE de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Résultat de clôture de l'exercice 2020	- €	- 22 425,96 €	- 22 425,96 €
Part affectée à l'investissement	- €		
Résultat de l'exercice 2021	- €	- €	- €
Résultat de clôture de l'exercice 2021	- €	- 22 425,96 €	- 22 425,96 €

Le Conseil de Communauté DECIDE à l'unanimité de déclarer que ce Compte de Gestion du budget annexe des ZAE dressé pour l'exercice 2021 par Madame la Trésorière Publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

B. Approbation des Comptes administratifs

Valérie BERTIN donne la parole à V GUENAUULT

V GUENAUULT présente les comptes administratifs et rappelle, comme l'a déjà dit Madame la Présidente, que ce qui est proposé dans la séance de ce soir est d'essayer de sortir du plan de redressement. Nous avons un plan qui s'étale sur 6 ans. La proposition qui a été faite était d'étaler les 3 614 000 euros qu'il y avait au départ en déficit sur 6 ans. Le résultat de l'année derrière a permis qu'il ne reste plus que 191 140, 25 euros à financer sur ce capital restant dû. L'important de cette séance sera de travailler à sortir de ce plan de redressement.

1. du Budget Principal

V GUENAUULT présente le budget principal

Faisant suite au Débat d'Orientations Budgétaires pour 2021 qui s'est tenu le 18 mars 2021, au vote du budget primitif le 13 avril 2021, cependant remanié par la CRC et arrêté par Madame la Préfète le 21 juin 2021, ainsi que de trois décisions modificatives, le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice. Il est joint en annexe.

22H35 D PRIOURET indique que la Présidente se retire de la table du Conseil. Il précise que tous les tenants et aboutissants de ce budget ont bien été étudiés au travers de la Commission des finances et lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Il demande s'il y a des questions.

Madame la Présidente ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, le Conseil communautaire :

- **constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;**
- **arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;**
- **donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal ;**
- **approuve le compte administratif 2021 du budget principal comme présenté en annexe et résumé comme suit :**

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2021	- 1 225 063,58 €	- 8 498 846,50 €	- 9 723 910,08 €
Recettes 2021	1 321 611,57 €	9 560 409,04 €	10 882 020,61 €
Résultats de l'exercice 2021	96 547,99 €	1 061 562,54 €	1 158 110,53 €
Résultats antérieurs reportés	- 666 323,59 €	37 306,87 €	
Résultat de clôture 2021	- 569 775,60 €	1 098 869,41 €	529 093,81 €
Balance des restes à réaliser	2 410,74 €		2 410,74 €
Résultat cumulé de l'exercice 2021	- 567 364,86 €	1 098 869,41 €	531 504,55 €

CONTRE : 0
POUR : 42
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

2. du Budget annexe : SPANC

D PRIOURET présente le budget annexe SPANC

Faisant suite au Débat d'orientations budgétaires pour 2021 qui s'est tenu le 18 mars 2021, au vote du budget primitif le 13 avril 2021, le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice. Il est joint en annexe.

Madame la Présidente ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, le Conseil communautaire :

- **constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;**
- **arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;**
donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal ;
- **approuve le compte administratif 2021 du budget annexe du SPANC comme présenté en annexe et résumé comme suit :**

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2021	- 965,80 €	- 43 660,27 €	- 44 626,07 €
Recettes 2021	158,43 €	45 987,00 €	46 145,43 €
Résultats de l'exercice 2021	- 807,37 €	2 326,73 €	1 519,36 €
Résultats antérieurs reportés	4 447,05 €	- 3 312,67 €	
Résultat de clôture 2021	3 639,68 €	- 985,94 €	2 653,74 €
Balance des restes à réaliser			
Résultat cumulé de l'exercice 2021	3 639,68 €	- 985,94 €	2 653,74 €

CONTRE : 0
POUR : 42
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

3. du Budget annexe : Atelier Relais

M. Denis PRIOURET présente le rapport suivant :

Faisant suite au Débat d'orientations budgétaires pour 2021 qui s'est tenu le 18 mars 2021, au vote du budget primitif le 13 avril 2021 et de 2 décisions modificatives, le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice. Il est joint en annexe.

Madame la Présidente ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, le Conseil communautaire :

- **constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;**
- **arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;**
- **donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal ;**
- **approuve le compte administratif 2021 du budget annexe de l'Atelier-relais comme présenté en annexe et résumé comme suit :**

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2021	250 415,93 €	289 847,03 €	540 262,96 €
Recettes 2021	270 308,41 €	265 543,89 €	535 852,30 €
Résultats de l'exercice 2021	19 892,48 €	- 24 303,14 €	- 4 410,66 €
Résultats antérieurs reportés	- 8 183,08 €	27 301,09 €	
Résultat de clôture 2021	11 709,40 €	2 997,95 €	14 707,35 €
Balance des restes à réaliser			
Résultat cumulé de l'exercice 2021	11 709,40 €	2 997,95 €	14 707,35 €

CONTRE : 0

POUR : 42

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

4. du Budget annexe : ZAE

D PRIOURET présente le rapport suivant :

Faisant suite au Débat d'orientations budgétaires pour 2021 qui s'est tenu le 18 mars 2021, au vote du budget primitif le 13 avril 2021, le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice. Il est joint en annexe.

Madame la Présidente ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, le Conseil communautaire :

- **constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion ;**
- **arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous ;**
- **donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget principal ;**
- **approuve le compte administratif 2021 du budget annexe des ZAE comme présenté en annexe et résumé comme suit :**

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses 2021	334 787,57 €	334 787,57 €	- €
Recettes 2021	334 787,57 €	334 787,57 €	- 22 425,96 €
Résultats de l'exercice 2021	- €	- 22 425,96 €	- 22 425,96 €
Résultats antérieurs reportés	- €		
Résultat de clôture 2021	- €	- 22 425,96 €	- 22 425,96 €
Balance des restes à réaliser			
Résultat cumulé de l'exercice 2021	- €	- 22 425,96 €	- 22 425,96 €

CONTRE : 0

POUR : 42

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

C. Affectations des résultats

D PRIOURET remercie l'assemblée, indique que Madame la Présidente regagne la table du Conseil et passe la parole à V GUENAUULT.

Présentation consolidée des résultats du budget principal et des budgets annexes

Consolidation des résultats 2021			
Budget	Fonctionnement	Investissement	Total
Principal	1 098 869.41 €	- 567 364.86 €	531 504.55 €
SPANC	- 985.94 €	3 639.68 €	2 653.74 €
Atelier-relais	2 997.95 €	11 709.40 €	14 707.35 €
ZAE	- 22 425.96 €	- €	- 22 425.96 €
Total	1 078 455.46 €	- 552 015.78 €	526 439.68 €

1. du Budget Principal

- Constatant que le Compte Administratif du budget principal présente :

1. un excédent cumulé de fonctionnement de : 1 098 869.41 €
2. un déficit cumulé d'investissement de : - 569 775.60 €

- des restes à réaliser en dépenses de : - 291 408.99 €
- des restes à réaliser en recettes de : 293 819.73 €
- 3. soit un solde positif des restes à réaliser de : 2 410,74 €
- 4. un besoin de financement d'investissement (2+3) : - - 567 364.86 €

Le Conseil Communautaire accepte d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement (1) comme suit :

- à titre obligatoire : au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (4), la somme de 567 364.86 €
- le solde disponible (1-4), soit 531 504.55 €, sera affecté comme suit :
 - en affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 0,00 €
 - et en excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 531 504.55 €

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

2. du Budget annexe : SPANC

Valérie BERTIN présente le budget annexe du SPANC

- Constatant que le Compte Administratif du budget annexe du SPANC présente :
 - 1. un déficit cumulé de fonctionnement de : - 985,94 €
 - 2. un excédent cumulé d'investissement de : 3 639,68 €

Le Conseil Communautaire accepte d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement (1) à titre obligatoire : au compte 002 déficit de fonctionnement reporté, la somme de - 985,94 €

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

3. du Budget annexe : Atelier Relais

Valérie BERTIN présente le budget annexe de l'Atelier Relais

- Constatant que le Compte Administratif du budget annexe Atelier-relais présente :
 - 1. un excédent cumulé de fonctionnement de : 2 997,95 €
 - 2. un excédent cumulé d'investissement de : 11 709,40 €
 - 3. soit un solde des restes à réaliser de : 0,00 €
 - 4. un besoin de financement d'investissement (2+3) : 0,00 €

Le Conseil Communautaire accepte d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement (1) comme suit :

- à titre obligatoire : au compte 1068, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (4), la somme de 0,00 €

- **le solde disponible (1-4), soit 2 997,95 €, sera affecté comme suit :**
 - o **en affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : 0,00 €**
 - o **et en excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 2 997,95 €**

CONTRE : 0
POUR : 44
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

4. du Budget annexe : ZAE

Valérie BERTIN présente le budget annexe ZAE

- Constatant que le Compte Administratif du budget annexe des ZAE présente :
 1. un déficit cumulé de fonctionnement de : - 22 425,96 €
 2. un excédent cumulé d'investissement de : 0,00 €

Le Conseil Communautaire accepte d'affecter le résultat déficitaire de fonctionnement (1) à titre obligatoire : au compte 002 déficit de fonctionnement reporté, la somme de - 22 425,96 €

CONTRE : 0
POUR : 44
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

D. Vote des taux 2022 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties

Valérie BERTIN indique que les bases augmentent d'elles mêmes de par la revalorisation nationale. Elle passe la parole à V GUENAUULT

V GUENAUULT précise qu'il y a eu une revalorisation des bases pour les taxes foncières sur le non bâti, la taxe d'habitation pour les résidences secondaires et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Il n'y a pas eu de revalorisation pour la cotisation foncière des entreprises, une baisse de la cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises, une stagnation pour la taxe sur le commerce et la taxe sur les entreprises de réseau et pour la fraction TVA il y a eu plus que la revalorisation car on sera autour de 5 % alors que la revalorisation nationale des bases est de 3,4%. Elle précise également qu'il y a une différence dans le nouveau budget avec la version M57. On a un 73 tout court et un 731 pour la fiscalité dite locale.

La DDFIP a fourni à la Communauté l'état de notification des bases aux fins de vote du taux par le Conseil de Communauté.

Il est rappelé que la taxe d'habitation pour les résidences principales a été supprimée. La taxe d'habitation pour les résidences secondaires ne fait pas l'objet d'un calcul de taux.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2022 sont les suivantes :

	2022	<i>Rappel 2021</i>
Taxe foncière bâti	13 739 000 €	<i>13 255 000 €</i>
Taxe foncière non bâti	675 900 €	<i>652 900 €</i>

Il est proposé de ne pas faire évoluer les taux en 2022 :

	Taux votés 2021	Taux 2022	Evolution
Taxe foncière bâti	7.67 %	7.67 %	Inchangé
Taxe foncière non bâti	7.30 %	7.30 %	Inchangé

Le produit fiscal attendu serait ainsi le suivant :

	Taux 2022	Base prévisionnelle 2022	Produit
Taxe foncière Bâti	7.67 %	13 739 000 €	1 053 643 €
Taxe foncière Non Bâti	7.30 %	675 900 €	49 341 €
			1 102 984 €

(en fonction des bases notifiées)

Les pertes de produits de TF résultant des exonérations ou réductions accordées par l'état dont la diminution de moitié des bases des établissements industriels en TFB sont compensées comme suit :

Allocations compensatrices de TF 33 160 €

Il est important de préciser que, concernant la taxe sur le foncier bâti, l'intégration des taux (lissage) se poursuit. De sorte que les taux effectivement pratiqués pour la part intercommunale en 2022 seraient les suivants :

	TFB 2020	TFB 2021	TFB 2022	Evolution
Communes de l'ancienne Communauté de communes Aubusson-Felletin	7.85 %	7.82 %	7.79 %	-0,03 %
Communes de l'ancienne Communauté de communes Plateau de Gentieux	6.31%	6.53 %	6.76 %	+0,23 %
CROZE, GIOUX, SAINT SULPICE LES CHAMPS	7.67 %	7.67 %	7.67 %	Inchangé

Débat :

M MOINE ne comprend pas très bien le sens de la phrase : « la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ne fait pas l'objet d'un calcul de taux ».

V GUENAUULT précise qu'il s'agit, effectivement davantage, d'une décision de taux car le calcul est a été arrêté en 2019.

M MOINE remercie V GUENAUULT

Valérie BERTIN propose de passer au vote

Le Conseil communautaire :

- FIXE les taux de taxes foncières pour 2022 comme suit :

Taxe foncière bâti	7.67 %
Taxe foncière non bâti	7.30 %

- RAPPELLE que le lissage des taux se poursuit en 2022 tel qu'énoncé supra.

CONTRE : 0
POUR : 44
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

E. Vote du produit de la taxe GEMAPI pour 2022

Valérie BERTIN présente le produit de la taxe GEMAPI et fait procéder au vote.

Lors de sa séance du 28 juin 2021, le Conseil communautaire a souhaité instaurer la Taxe GEMAPI sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2022. En effet, Si la Communauté de Communes est massivement soutenue dans le cadre des projets GEMAPI par l'Agence de l'Eau, la Région et le Département notamment, un reliquat de financement est assuré par le budget global, c'est-à-dire in fine par la fiscalité.

L'instauration de la Taxe GEMAPI assise sur les 4 taxes foncières, d'habitation et de CFE entraîne non pas le vote d'un taux, mais le vote d'un produit attendu, lequel doit être délibéré avant le 15 avril de chaque année.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement envisagé au budget GEMAPI s'établit à hauteur de 144 994,00 € couverts par 106 489 € de participations.

Pour 2022, le produit attendu pour équilibrer la section de fonctionnement du nouveau Budget Annexe GEMAPI s'établit à hauteur de 38 505 €.

Le Conseil communautaire fixe le produit attendu de la Taxe GEMAPI pour 2022 à 38 505 €.

CONTRE : 0
POUR : 44
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

F. Vote du taux 2022 de la cotisation foncière des entreprises

Valérie BERTIN propose de ne pas faire évoluer le taux 2022 de la cotisation foncière des entreprises et présente le présent rapport :

La DDFIP a fourni à la Communauté l'état de notification des bases aux fins de vote du taux par le Conseil de Communauté.

Les bases prévisionnelles notifiées pour 2021 sont les suivantes :

	2022	<i>Rappel 2021</i>
Cotisation foncière des entreprises	1 871 000 €	<i>1 814 000 €</i>

Il est proposé de ne pas faire évoluer les taux en 2022 :

	Taux votés 2021	Taux 2022	Évolution
Cotisation foncière des entreprises	30,17 %	30,17 %	Inchangé

Le produit fiscal attendu serait ainsi le suivant :

	Taux 2022	Base prévisionnelle 2022	Produit

Cotisation foncière des entreprises	30.17 %	1 871 000 €	564 481 €
--	---------	-------------	-----------

(en fonction des bases notifiées)

Rappel du montant du produit 2021 de la CFE :

547 284 €

Du fait des exonérations et dégrèvements décidés par l'Etat, celui-ci compense par l'octroi d'allocations compensatrices

Celle-ci est compensée comme suit :

Allocations compensatrices de CFE 2022	210 365 €
--	-----------

Rappel du montant des allocations compensatrices 2021 de CFE : 197 584 €

Le Conseil communautaire

- **FIXE le taux de la CFE pour 2022 comme suit :**

Cotisation Foncière des Entreprises	30,17 %
--	---------

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

G. Vote des taux 2022 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

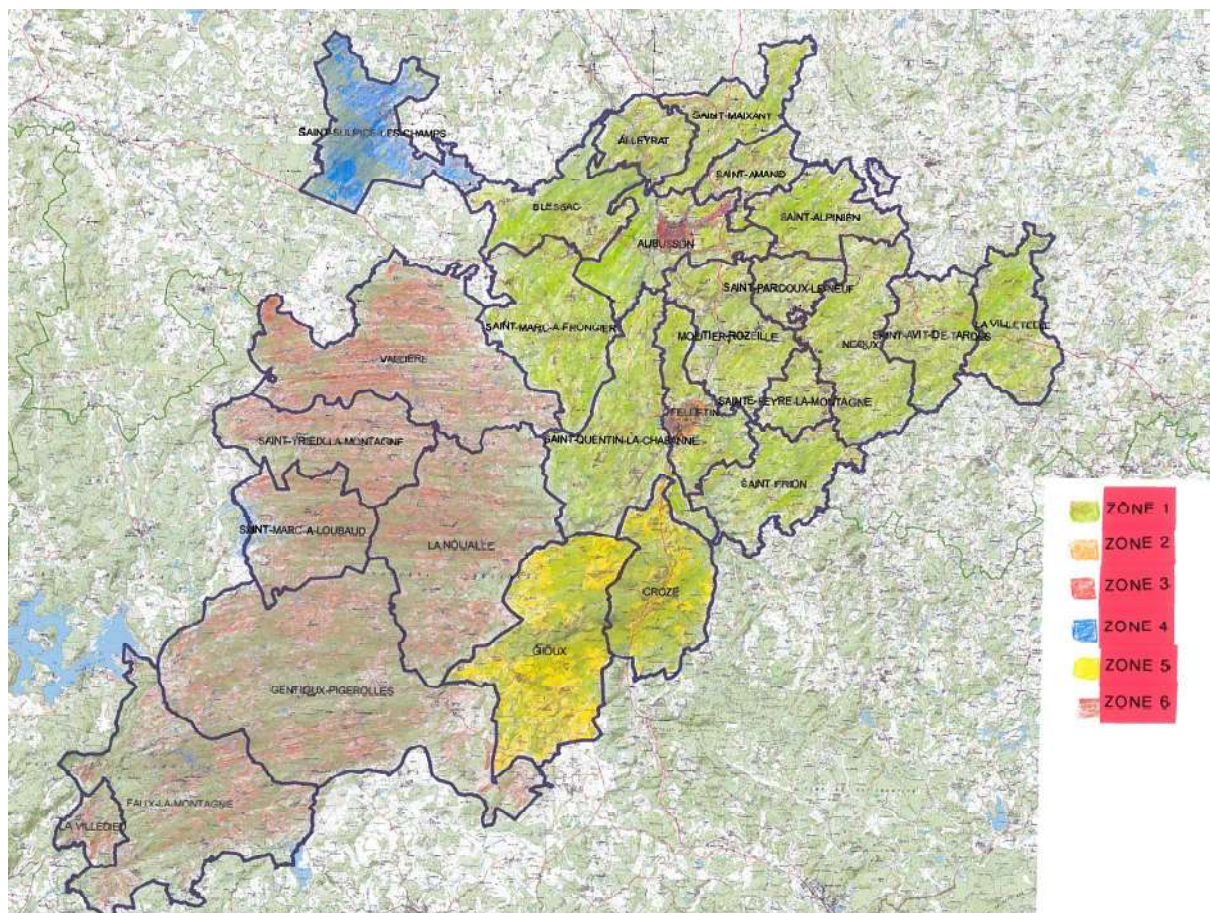
Valérie BERTIN propose de maintenir les taux 2022 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et demande s'il y a des questions.

La DDFIP a fourni à la Communauté l'état de notification des bases aux fins de vote du taux par le Conseil de Communauté.

Les bases définitives 2021 se sont établies à hauteur de 13 385 513 €, ce qui a permis d'obtenir un produit de 1 766 265,00 €

Les bases prévisionnelles pour 2022 s'établissent comme suit :

	Bases prévisionnelles 2022	Taux votés en 2021	taux proposés 2022	Produits attendus
Zone 1	4 955 965,00 €	13,42%	13,42%	665 090.50 €
Zone 2	1 910 345,00 €	11,54%	11,54%	220 453.81 €
Zone 3	4 715 130,00 €	13,20%	13,20%	622 397.16 €
Zone 4	316 273,00 €	10,45%	10,45%	33 050.53 €
Zone 5	396 068,00 €	14,84%	14,84%	58 776.49 €
Zone 6	1 543 308,00 €	14,50%	14,50%	223 779.66 €
	13 837 089.00 €			1 823 548.16 €



Débat :

R NICOUX demande s'il est possible de disposer des règles de détermination du zonage et précise qu'il serait judicieux de pouvoir trouver ces informations sur le site de Creuse Grand Sud.

Valérie BERTIN indique que nous allons tenir compte de la remarque de R NICOUX

M MOINE répond à R NICOUX et explique que la philosophie de l'époque a été de tenir compte de 3 éléments :

- la valeur locative,
- la fréquence de ramassage,
- et les distances.

C'est sur la base de ces 3 éléments que l'équité fiscale a été établie entre les habitants des différentes parties du territoire de la Communauté de communes.

A DETOLLE comprend les 2 premières clés de répartition mais bien moins la 3^{ème}. Il demande pourquoi il y a une clé « distance » et précise que nous sommes sur la même Com Com, nous sommes donc censés être solidaires. Il considère que nous avons déjà, quand on est « au bout de la Communauté », des problèmes de déplacements qui sont assez lourds.

M MOINE indique que le prix du Kg d'ordures collectées est aussi impacté par les Km qu'il faut faire pour les collecter.

A DETOLLE indique que cela ne répond pas à sa question.

M MOINE indique que l'équité réside dans le fait que chacun paie sa juste part du prix du service.

Valérie BERTIN indique que cela sera sûrement à retravailler un jour.

S DUCOURTIOUX indique que la carte est illisible et que c'est toujours la même depuis des années. Il demande s'il est possible d'avoir une carte un peu plus lisible.

Valérie BERTIN en prend bonne note.

P COLLIN dit qu'il va voter contre et explique les raisons. Selon lui on se met en danger si on laisse un tel taux au regard des changements qu'on va avoir et ce d'ici la fin de l'année. Il rappelle que ce budget doit s'équilibrer et pense que nous allons vers de grosses déconvenues, si dès maintenant nous ne prenons pas de décision. Lors de la récente commission tous les gens qui étaient présents ont compris l'enjeu qui nous tombe dessus. C'est-à-dire après le 31 décembre 2022, on ne sait pas encore où vont être traités nos déchets et si il faut les emmener à Angoulême le coût de transport qu'on aura sera énorme. L'augmentation des carburants va ne faire qu'augmenter les coûts et la TGAP va exploser. Donc laisser les taux c'est ne pas prévoir. Or gouverner c'est prévoir.

Valérie BERTIN indique que le déficit de 214 000 euros est noté au sein du document. Elle précise que c'est une proposition que l'on fait ce soir de ne pas toucher à ce taux, mais que le Conseil peut prévoir une augmentation.

M MOINE partage l'avis de P COLLIN et précise qu'on sait que les collectivités vont être particulièrement impactées par l'augmentation du prix du carburant et de la TGAP. Il a du mal à voter quelque chose qui est structurellement déficitaire. C'est un peu compliqué sans vision analytique précise. On a la recette attendue mais s'agissant des dépenses pour l'instant c'est un peu flou. Il comprend l'intervention de P COLLIN de ne pas se retrouver à un moment de l'année dans une situation extrêmement difficile. Il rappelle que l'an passé on avait demandé à ce que soit créé un budget annexe. Ce n'est pas le cas. C'est dommage car nous pourrions avoir une lisibilité plus importante. Il ne dit pas être un partisan de l'augmentation de l'impôt pour l'augmentation de l'impôt, mais le manque de visibilité, qui n'est pas du fait de l'exécutif de la Com Com, mais nous amène à nous interroger sur un statut co et un maintien en l'état.

Valérie BERTIN indique que vous avez la vision p 128. La moyenne des taux est de 13,16 %. On peut effectivement envisager une augmentation.

M MOINE répond que si on le fait c'est maintenant.

E MALHOMME indique que si on doit envisager d'augmenter les taux, il sera nécessaire de le faire avec une communication efficace auprès des habitants afin de leur expliquer que la Com Com travaille aussi et surtout sur la qualité du service. Il serait également important de sensibiliser les gens au tri.

R NICOUX indique qu'il doit y avoir une erreur dans le document fourni. « Les bases prévisionnelles pour 2021 à la place de 2022 »

V GUENAUULT s'excuse et indique qu'il y a plusieurs petites erreurs sur ce tableau et indique que celui qui est affiché est le bon.

M MOINE demande à P COLLIN s'il a une proposition à faire.

P COLLIN dit qu'il n'en a pas vraiment. La logique c'est que ça devrait être un budget annexe et cela depuis plusieurs années. Etant donné que c'est une taxe, elle doit couvrir le besoin du service. C'est ce que la loi dit. Cela veut dire que depuis toutes ces années où le service était excédentaire, on aurait dû provisionner pour permettre un renouvellement du matériel ou investir dans des installations. Si on attend trop longtemps, ce n'est pas un déficit de 214 000 d'euros qu'on aura, mais un déficit en 2023 de plus de 400 000 euros. Sur 2024 de 500 000 à 600 000 euros. Si on regarde réellement les chiffres, le matériel qui est désuet et à changer, le « hors la loi » de notre déchèterie (quand il y aura des Commissions qui auront le tact de faire leur travail, on se verra fermer notre déchèterie), tout ça accumulé fait que... Etonnement, il y a eu des extensions de tri. On est rentré dans un nouveau contrat de gestion depuis le 1^{er} janvier. Personne n'est au courant qu'il y a eu des modifications (on peut mettre nos plastiques mous et pots de yaourt dans le recyclable). On va commencer à informer 6 mois après alors qu'on aurait pu baisser les tonnages de quelques tonnes et récupérer de l'argent par le biais de la compensation de Citeo.

S DURAND indique que si on prend le déficit qui est de 214 197 euros, est-ce qu'avec ce chiffre on peut prévoir le pourcentage qu'il faudrait pour que le budget soit équilibré ?

Valérie BERTIN indique qu'on va le faire en direct et précise qu'on a prévu pour résorber ce déficit, une partie de l'excédent.

P COLLIN précise qu'on marque un déficit tout en précisant les dépenses supplémentaires comme celles pour le nettoyage des bacs par exemple. Il ne dit pas que ce n'est pas nécessaire.

Valérie BERTIN indique que c'était plus que nécessaire car demandé depuis de nombreuses années

P COLLIN indique qu'il fallait prendre cet excédent tout en demandant encore un effort aux Communes sur le FPIC. Les budgets doivent s'équilibrer, aussi bien la GEMAPI, les OM que les autres. Il sait que cette demande est impopulaire mais il faut aussi savoir être impopulaire quand on peut informer. Comme l'a dit Valérie BERTIN, nous expliquons les raisons de l'augmentation parce que nous allons rendre un service qui est obligatoire.

JL LEGER indique être très sceptique quant à l'idée d'une augmentation de taux. Non pas parce que cela pourrait être impopulaire, nous avons l'habitude de l'être quand on prend des décisions. Mais sur la forme lors du Débat d'Orientations Budgétaires, personne ne s'est exprimé en ce sens. On a donc préparé un budget en fonction c'est-à-dire sans augmentation fiscale et sans augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ensuite il ne nous est pas remonté qu'il y avait une forte demande de la part de cette Commission, d'augmentation de la TEOM. Même si nous savons que la TGAP va augmenter, il semblerait maladroit de décider rapidement ce soir, ex nihilo d'une augmentation du taux. Il ajoute que ce n'est pas non plus la bonne période pour augmenter les taux au regard de ce que subissent les Creusois sur le pouvoir d'achat, l'augmentation du carburant et des combustibles. Mais il est prêt à entendre l'argument selon lequel ce n'est jamais le bon moment.

D PRIOURET indique qu'il est impossible de faire un nouveau budget annexe dans les meilleurs délais.

P COLLIN précise qu'il a tenu les mêmes propos à la Commission déchets et qu'il a rappelé l'augmentation des chiffres et qu'il serait judicieux de tenir compte du coût.

T LETELLIER demande si on peut réétudier l'optimisation du service notamment concernant le ramassage dans les bourgs. Cette piste pourrait être étudiée.

Valérie BERTIN remercie T LETELLIER et indique que nous avons déjà eu ce débat lors du dernier Conseil. Elle précise qu'une réunion avec les secrétaires de mairie est prévue pour présenter la stratégie de gestion du tri afin de réduire nos déchets. Chaque Maire va devoir « éduquer » ses administrés pour réduire les déchets et retravailler avec la Communauté de communes pour revoir les lieux de ramassage qui effectivement dans certain petit bourg n'auraient plus lieu d'être.

M MOINE indique que si on augmente de 2 % le taux, cela fait une plus value de 36 470 euros.

JL JOSLIN indique qu'il faudrait faire une augmentation de 1,7% pour arriver à équilibrer. Ce qui ferait des taux de 15 % à la place des 13,42 %

Valérie BERTIN précise qu'il faudrait 14,47 % au lieu de 13,18 % actuellement. C'est une moyenne.

M MOINE indique que c'est une question de hauteur de marche

V GUENAUULT indique qu'on a des zonages, il faut le faire zone par zone. Pour ajouter les 214 000 euros de déficit et atteindre les 2 037 545 millions pour équilibrer le budget il faudrait passer de :

- 13,42 à 15 % pour la zone 1
- 11,54 à 12,9 % pour la zone 2
- 13,2 à 14,75 % pour la zone 3
- 10,45 à 11,68 % pour la zone 4
- 14,84 à 16,58 % pour la zone 5
- 14,50 à 16,20 % pour la zone 6.

M MOINE précise que si on conjugue une augmentation raisonnable et une politique d'initiation à la diminution des tonnages, on peut peut-être passer de manière moins brutale. Si on passait à 3 %

d'augmentation, on aurait à peu près 50 000 euros de recettes supplémentaires. Pour une première année ce ne serait déjà pas si mal.

Valérie BERTIN indique qu'elle est partagée car cela n'a pas été envisagé au moment du Débat d'Orientations Budgétaires et de plus, le Vice Président en charge de cette thématique est absent ce soir et n'était pas favorable à une augmentation.

M MOINE précise que c'est quand même l'assemblée délibérante qui vote, ce n'est ni au moment de la commission ni au moment du DOB que l'on vote. Peut-être qu'on aurait dû l'évoquer à ces moments là.

Valérie BERTIN répond que oui et qu'il y a eu un long débat sur cette question.

L CHEVREUX indique qu'on a beaucoup débattu sur le budget mais pas vraiment sur l'augmentation des taux. On a le droit de réfléchir ce soir si un certain nombre d'entre nous revient sur cette proposition.

T LETELLIER indique que cela ne fait pas une somme énorme. 3 euros par habitant pour les OM et 3 euros de plus pour la GEMAPI. Effectivement cela s'ajoute à plein de choses.

Valérie BERTIN indique qu'il vaut mieux une augmentation régulière que trop d'un coup.

T LETELLIER demande si le Conseil Communautaire est capable d'assumer d'augmenter aujourd'hui le taux.

M MOINE indique que 3 euros par habitant c'est supportable, par contre 50 000 euros pour la collectivité c'est plus qu'important.

Valérie BERTIN précise que le déficit est déjà réduit avec l'excédant antérieur.

V GUENAUULT indique que le déficit dans le budget principal est de 214 000 euros en 2022 alors qu'au CA de l'année dernière on avait un excédant de 40 000 euros. Il y a 4 changements importants en fonctionnement (notamment pour le Service OM) :

- La revalorisation des marchés (environ 83 000 euros)
- L'augmentation du carburant des bennes à ordures ménagères
- L'ambassadeur du tri
- La communication sur les extensions des consignes de tri

Et en investissement il y a :

- L'achat de la Benne à Ordures Ménagères d'occasion (environ 100 000 euros)
- La remise aux normes de la déchèterie des Alluchats

Valérie BERTIN propose de ne pas augmenter cette année.

R NICOUX indique qu'il faut prendre le temps de travailler pour que l'augmentation soit juste par rapport à ce déficit. Il faut avoir tous les éléments.

C COLLET-DUFAYS précise que cela fait plusieurs années que cette question est posée et que prendre une décision d'une augmentation forte ce soir, c'est peut-être quelque chose qu'il faut analyser. Par contre faire un geste pour amorcer les choses est une bonne chose car à défaut on se retrouvera encore l'année prochaine avec cette problématique. On peut peut-être envisager une petite augmentation. 3 euros par habitant lui semble faisable.

JL LEGER indique qu'il y a un autre problème de forme ; dans les documents reçus, il y avait un budget primitif construit avec une absence d'augmentation de fiscalité.

C COLLET-DUFAYS indique que partant de ce principe on est là pour rien. On enregistre juste les documents et on rentre chez nous.

Valérie BERTIN précise que non car il y aura aussi un débat sur le FPIC un peu plus tard dans la soirée. Nous sommes bien là pour discuter. Elle remercie P COLLIN d'avoir soulevé la question. On sait que c'est un sujet qui attise toujours beaucoup de questions et de débats. On sait que cela va être compliqué puisqu'on a des augmentations de fluides et notamment du carburant pour la BOM,

on souhaite pouvoir faire une tournée estivale plus importante. On a aussi un service à rendre à nos administrés. C'est important et cela doit rester notre priorité. Le service a effectivement un coût et on ne peut pas continuer non plus à être déficitaire.

M MOINE indique qu'il est d'accord pour que l'augmentation soit minime. Mais demande à quoi sert ce Conseil Communautaire. Si on pose des questions et qu'on émet d'autres hypothèses que l'unique hypothèse que vous nous proposez c'est prendre des décisions dans la précipitation et il y a donc un problème démocratique. Nous devons délibérer.

Valérie BERTIN confirme que c'est important qu'il y ait un débat.

M MOINE indique que sa proposition est d'augmenter de 3 % aux taux existants :

- 13,42 à 13,82 % zone 1
- 11,54 à 11,88 % zone 2
- 13,20 à 13,60 % zone 3
- 10,45 à 10,76 % zone 4
- 14,84 à 15,28 % zone 5
- 14,50 à 14,93 % zone 6

On arrivera à ce que disait T LETELLIER à 3 euros supplémentaires par habitant et par an et on ouvre un complément de recettes à 50 000 euros qui seront les bienvenus pour réduire ce déficit.

A DETOLLE indique que la proposition est très intéressante et qu'il est d'accord. Il précise qu'il y a un travail de sensibilisation à faire auprès des citoyens mais également auprès des élus. Il y a d'ailleurs beaucoup de citoyens qui sont davantage sensibilisés que nous sur ce sujet. On sait qu'on va vers une explosion des coûts de traitement. Donc l'aborder maintenant de cette manière lui paraît être une proposition très intelligente.

Valérie BERTIN indique que si nous décidons de voter une augmentation ce soir ça doit être une augmentation symbolique et raisonnable.

M MOINE est d'accord et indique que 3 euros est un symbole

E MALHOMME indique que les habitants verront bien qu'il y a une augmentation en fonction de la base. Ils vont payer plus cher, on va tous payer plus cher nos ordures ménagères. C'est vrai qu'il faut que ce soit minime mais il faut tout de même sensibiliser sur la réduction de nos déchets et c'est prévu, mais il faut aussi que la qualité du service soit là. Ce qui n'est pas le cas partout. Il y a encore des containers qui sont vieux et sales.

JL LEGER n'est, pour une fois, pas d'accord avec A DETOLLE. Il ne pense pas qu'en si peu de temps on sensibilise les gens ou qu'on les pénalise. En terme de comportement citoyen il a un peu peur que ce soit vraiment contre productif et que les gens fassent de moins en moins d'efforts. Mais il espère se tromper et précise qu'il n'est pas spécialiste des déchets. C'est simplement un ressenti.

A DETOLLE indique que l'impôt n'est pas une pénalité, mais une manière de participer à l'ensemble des coûts sociaux. Sur le fond il continue à trouver l'idée intelligente.

D PRIOURET précise que ce Conseil n'est pas qu'une chambre d'enregistrement. Le débat a lieu, les citoyens qui nous écoutent sont tout à fait capables d'entendre nos contradictions, nos interrogations. JL LEGER parle de pénalité, mais les citoyens ne sont pas ignorants de la conjoncture actuelle et ont connaissance des débats qui peuvent avoir lieu dans d'autres Com Com. Personnellement il n'avait pas dans l'idée de faire quelque chose maintenant, mais pourquoi pas.

T LETELLIER indique qu'au temps du plateau de Gentioux on écrivait une lettre une fois par an pour expliquer aux citoyens pourquoi c'était très cher et comment on faisait pour que ça coûte le moins cher possible tout en étant le plus efficace possible. Il précise que si ce soir on se décide à augmenter de quelques % le taux, il semble qu'on a un devoir de communiquer vis-à-vis des gens. Il ne peut pas uniquement y avoir le budget sur le site de la Com Com. Il faut réfléchir dans chaque Commune à une manière de communiquer. On entre dans une période inflationniste et on est donc obligé d'ajuster les coûts. Il faut expliquer tout ça aux administrés et revenir sur de la pédagogie. Il ajoute qu'aujourd'hui pour une grande partie de la population il y a une conscience environnementale qui est un peu plus développée et il faut compter là-dessus et agir pour atteindre la partie des gens qui ont « moins la conscience de ».

Valérie BERTIN indique que par rapport à la proposition de T LETELLIER de 3 euros par habitant, cela ferait donc une augmentation de taux de 1,40 % car on parle de foyers fiscaux.

M MOINE rappelle que pour arriver à 50 000 euros de recettes supplémentaires il serait nécessaire de modifier les taux comme suit :

- 13,42 à 13,82 % zone 1
- 11,54 à 11,88 % zone 2
- 13,20 à 13,60 % zone 3
- 10,45 à 10,76 % zone 4
- 14,84 à 15,28 % zone 5
- 14,50 à 14,93 % zone 6

P ESTERELLAS indique que le Bureau avait bien pensé à l'augmentation de la taxe car elle était liée au coût de traitements qui est en train d'exploser. Si on rajoute le coût des énergies pour la collecte et le traitement, on peut s'attendre aux chiffres évoqués par P COLLIN de 400 000 à 500 000 euros. Les mairies sont en mesure de pouvoir mettre en place, sans avoir besoin d'un ambassadeur de tri, des actions de sensibilisation. L'élargissement du tri a été voté le 17 mars. On a encore un peu de temps. Se positionner aujourd'hui en disant on fait une augmentation et elle est liée à la fois au traitement et au coût du carburant est une bonne chose.

Valérie BERTIN propose de passer au vote des taux modifiés sur la base d'un produit attendu supplémentaire de 50 000 euros.

Suite au débat engagé sur le devenir du Service des Déchets, des enjeux présents et futurs et de la nécessaire montée en charge des coûts du service, couplée aux obligations de mise en place des extensions de consignes de tri, de réduction des tonnages, de mise aux normes des déchetteries, et de rééquipement du service.

Il apparaît qu'une augmentation progressive de la fiscalité dédiée au service de collecte et de traitement des déchets serait préférable à une augmentation massive sur une année.

C'est pourquoi, les conseillers communautaires proposent d'envisager une augmentation comme suit :

	Bases prévisionnelles 2022	Taux votés en 2021	taux modifiés 2022	Produits attendus
Zone 1	4 955 965,00 €	13,42%	13,82%	684 914,36 €
Zone 2	1 910 345,00 €	11,54%	11,88%	226 948,99 €
Zone 3	4 715 130,00 €	13,20%	13,60%	641 257,68 €
Zone 4	316 273,00 €	10,45%	10,76%	34 030,97 €
Zone 5	396 068,00 €	14,84%	15,28%	60 519,19 €
Zone 6	1 543 308,00 €	14,50%	14,93%	230 415,88 €
	13 837 089.00 €			1 878 087,08 €

CONTRE : 4 (JL LEGER, L LHERITIER, J LABARRE, R FOUGERON)

POUR : 39

ABSTENTION : 1 (D TERNAT)

Adopté à la majorité

Le Conseil communautaire DECIDE à la majorité :

- DE FIXER le taux de la TEOM pour 2022 selon le zonage proposé ci-dessus.

H. Position FPIC 2022

Valérie BERTIN revient sur le FPIC et présente le rapport. Elle rappelle qu'il est essentiel pour l'équilibre du budget d'avoir un montant de FPIC à voter à l'unanimité. Elle précise que toutes les Communes ont reçu une demande afin de connaître leur position. Une large majorité a répondu. Certaines Communes ne se sont pas engagées : La Villetelle, Saint Avit de Tardes et Saint-Maixant et un point d'interrogation pour Néoux et Alleyrat.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 17 mars 2022, le calcul du FPIC en 2021 a été rappelé, et notamment le montant de droit commun calculé par l'État qui s'établissait comme suit :

	Prélèvement de droit commun	Reversement de droit commun
Part EPCI		186 829 €
Part communes membres		247 147 €
TOTAL		433 976 €

Suite à la délibération du Conseil communautaire en 2021 et avec l'accord des Communes le fonds reversé à la Communauté a été de 418 249,00 €, soit quasiment l'intégralité.

Avec les données 2021, en fonction des éléments fournis par chacune des Communes, le montant du FPIC à percevoir par les Communes serait le suivant :

Nom Communes	Reversement de droit commun aux Communes	Reversement aux Communes après - 30%	Reversement à quelques Communes
ALLEYRAT	3 322,00	2 401,46	3 322,00
AUBUSSON	41 171,00	33 543,68	
BLESSAC	13 401,00	9 593,48	
CROZE	6 638,00	4 948,45	
FAUX LA MONTAGNE	11 944,00	9 777,52	
FELLETIN	26 748,00	21 470,25	
GENTIOUX PIGEROLLES	10 456,00	8 681,08	
GIOUX	4 217,00	3 459,65	
MOUTIER-ROZEILLE	9 520,00	6 774,16	
NEOUX	6 400,00	4 713,67	6 400,00
NOUAILLE (LA)	6 797,00	5 587,26	
SAINT-ALPINIEN	6 074,00	4 677,42	
SAINT-AMAND	11 426,00	8 393,18	
SAINT-AVIT-DE-TARDES	3 071,00	2 465,29	3 071,00
SAINTE-FEYRE-LA-MONTAGNE	2 873,00	2 197,50	
SAINT-FRION	7 404,00	5 707,30	

SAINT-MAIXANT	5 537,00	4 011,20	2 768,50
SAINT-MARC A FRONGIER	11 308,00	8 440,44	
SAINT-MARC A LOUBAUD	3 769,00	2 937,03	
SAINT-PARDOUX-LE-NEUF	5 318,00	3 849,82	
SAINT-QUENTIN-LA-CHABANNE	9 933,00	7 418,93	
SAINT-SULPICE LES CHAMPS	9 355,00	6 907,16	
SAINT-YRIEIX LA MONTAGNE	5 537,00	4 337,70	
VALLIERE	19 046,00	14 192,78	
VILLEDIEU (LA)	1 340,00	1 029,59	
VILLETTE (LA)	4 542,00	3 582,31	4 542,00
	247 147,00	191 098,30	20 103, 50 €

Le projet de budget primitif du budget principal qui suit a été élaboré avec l'intégration du montant du FPIC, moins celui de 5 Communes, soit **413 872,50 €**.

En effet, il est rappelé qu'il y a 3 modes de répartition possible du FPIC :

- Soit une répartition du FPIC de droit commun établi par les services de l'État avec 186 829 € pour la part EPCI et 247 147 € pour la part Communes
- Soit une répartition du FPIC dérogatoire « à la majorité des 2/3 » afin (de diminuer ou) d'augmenter la part intercommunale de 30 %, portant ainsi la part intercommunale à 242 877,70 € (+ 56 048,70 €). Dans ce cas, la part des Communes membres (191 098,30 €) doit être répartie selon 3 critères à pondérer :
 - Revenu par habitant (20 %)
 - Potentiel fiscal par habitant (20 %)
 - Potentiel financier par habitant (60 %)
- Soit une répartition du FPIC dérogatoire libre avec un montant fixé librement. Pour être entérinée, cette proposition doit être votée à l'unanimité par le conseil communautaire ou, à défaut, être votée à la majorité des deux tiers avec approbation des conseils municipaux dans les deux mois qui suivent la délibération du conseil communautaire.

La délibération officielle concernant le FPIC 2022 ne pourra intervenir qu'à l'automne les montants officiels n'étant transmis par l'État qu'en juillet.

Débat :

P MERIGOT indique que pour sa Commune rien n'est décidé et que la décision sera prise cette semaine.

E PINLON propose de pouvoir en redonner 50 % à la Com Com

Valérie BERTIN précise que ça correspond à la moitié de 5737 euros.

D PRIOURET demande à G BRUNET ce qu'il en est pour sa Commune

G BRUNET ne peut pas le dire car le budget n'est pas voté. Il posera la question à ce moment là.

Valérie BERTIN précise que nous devons voter sur un montant à l'unanimité et elle cite les Communes qui ne peuvent pas verser le FPIC ou pas entièrement : Alleyrat, Néoux, Saint-Avit-de-Tardes, Saint-Maixant pour 50 % et la Villetelle

D PRIOURET précise que c'est sûrement la dernière année qu'on sera amené à demander le FPIC au vu des difficultés des uns et des autres.

Valérie BERTIN donne le nouveau montant et rappelle les règles du vote. Elle demande s'il y a des remarques des autres communes et propose de passer au vote

Le Conseil communautaire :

- **accepte exceptionnellement pour 2022 et à l'unanimité le reversement à la Communauté de Communes d'un montant libre du FPIC correspondant à l'intégralité du montant 2021 moins celui de 2 Communes soit 413 872,50 €.**

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

I. Vote du budget principal

Valérie BERTIN remercie pour l'effort de solidarité et passe à l'examen du budget

D PRIOURET passe la parole à V GUENAULT

V GUENAULT présente le budget principal

Les grandes lignes des budgets de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud ont été présentées en Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 17 mars 2022.

Le budget primitif proposé tient compte en recettes :

- Des données fiscales qui ont été fournies par l'État à la Communauté ces 2 dernières semaines avec notamment la revalorisation des bases des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de la TEOM, mais pas de la CFE, et une évolution positive de la fraction de TVA, par contre une évolution négative de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
- Des recettes tarifaires ont été un peu revalorisées (en souhaitant un maintien de la fréquentation du Centre Aquasud) à 511 327,50 € mais toujours en deçà des 600 000 € potentiels
- Une nouveauté le remboursement de frais par le budget annexe GEMAPI
- Des montants de participations et subventions maximisés dont l'aide financière de la CAF qui devient notre plus important financeur après les dotations de l'État
- D'un montant de FPIC quasi intégral (en fonction du point précédent)
- Des résultats de 2021

Il tient compte en dépenses :

- D'une augmentation attendue des marchés des déchets ménagers (83 000 €), d'une augmentation très importante des fluides (évaluée à 105 000 €)
- Des projets DOREMI et Massif en Transition financés en grande partie par l'Europe, d'études pour la CLECT et le mécénat avec financement demandé à 100%, le marché de lavage des bacs
- D'une augmentation des travaux et notamment ceux financés à 100 % par la CAF, à l'ALSH de Gentioux, celui de Felletin et au Multi-Accueil d'Aubusson, mais aussi des travaux à la piscine qui ont été retardés
- D'une augmentation de certaines contributions obligatoires et de subventions à valider lors de ce Conseil (Pays Sud Creusois, Office de Tourisme, Clé de Contacts et Tom Pousse)

- De l'augmentation du SMIC, de la prime inflation, de la revalorisation du point d'indice, du glissement vieillesse technicité (avancements d'échelon et de grade), d'un poste de VTA en Service économie et d'un poste de technicien au service Rivières (SPANC/GEMAPI) et d'une année pleine pour le poste de VTA au service Rivière. Pour chaque VTA une prime de l'État de 15 000 € est obtenue au moment de l'embauche, enfin plusieurs postes d'agents d'entretien sont renouvelés en contrats PEC pour une prise en charge pour partie par l'État.

Une augmentation en dépenses et recettes de la Taxe de Séjour et des amortissements.

Hors restes à réaliser, qui sont quasiment à l'équilibre en dépenses et en recettes, parmi les investissements, on trouve des achats et travaux plus récurrents :

- Des acquisitions d'ordinateurs et de bacs de collecte, dont les demandes de subventions ont été faites à un précédent Conseil
- Des travaux sur le Pont de la Rebeyrette à Aubusson dont la demande de DETR a été acceptée également à un précédent Conseil

Mais aussi de nouveaux projets :

- Des travaux programmés sur le Multi-Accueil et les ALSH de Gentioux et Felletin, financés à 100% par la CAF
- L'achat d'une Benne à Ordures Ménagères d'occasion financée par la TEOM 2022 et le reliquat 2021, des travaux de mise aux normes de la Plateforme des Alluchats financés par la TEOM
- L'achat de matériel et équipements nécessaires aux personnels techniques financés par la vente du tracteur

Des études sont également prévues :

- Une étude sur 3 ans en vue d'anticiper le transfert des compétences eau et assainissements financée à 50% par l'Agence de l'Eau
- Une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une Opération Programme d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine sur 2 ans financée à 80%
- Le début de l'étude d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la mi-2022 à 2026 normalement financée à 70%

Les subventions à verser en investissement au chapitre 204 sont :

- 55 000 € habituels pour le Syndicat Mixte de la Cité de la Tapisserie, dont 45 000 € pour le fonds tapisserie
- Auxquels il y a lieu d'ajouter 50 000 € sur 4 ans pour la participation à l'extension de la Cité
- 24 052 € pour l'aide aux entreprises après le reversement des fonds par Initiative Nouvelle Aquitaine
- 25 935 € d'aides aux particuliers qui avaient déposé un dossier auprès de l'ANAH en 2015 , les aides complémentaires de la Communauté n'avaient pu être versées

Les recettes :

- Les subventions sollicitées sur l'ensemble des projets ci-dessus
- Le FCTVA
- Le produit de cessions (locaux à Faux et Saint-Sulpice, tracteur)

Surtout le budget est présenté en suréquilibre de la section d'investissement comme le souhaite la Chambre Régionale des Comptes afin d'en finir cette année avec le Plan de redressement.

Le budget détaillé est proposé dans l'annexe jointe au format M57. La maquette budgétaire est un peu plus détaillée, mais sans transformation importante sur les articles budgétaires, ce qui n'est pas le cas pour les fonctions, qui ont été profondément remaniées.

Présentation simplifiée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Dépenses	BP 2022	Recettes	BP 2022
011 Charges à caractère général	2 723 185,00	013 Atténuation de charges	47 254,00
012 Charges de personnel	2 757 545,00	70 produits des services	655 055,00
014 Atténuations de produits	2 772 695,00	73 Impôts et taxes	7 004 065,50
65 Charges de gestion courante	727 850,00	dont 731 fiscalité locale	4 997 740,00
66 Charges financières	139 665,00	74 Dotations subventions	1 489 037,00
67 Charges spécifiques	3 000,00	75 Produits de gestion courante	516 000,00
042 opérations d'ordre	511 202,06	77 Produits spécifiques	24 052,00
Restes à réaliser		042 Opérations d'ordre	
Déficit reporté (002)		Excédent reporté (002)	531 504,55
023 Virement	631 825,99		
TOTAL	10 266 968,05 €	TOTAL	10 266 968,05 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	BP 2022	Recettes	BP 2022
20 Immobilisations incorp	96 160,00	021 Virement	631 825,99
204 Subventions versées	154 987,00	10 Dotations fonds divers	49 430,00
21 Immobilisations corp	228 194,00	1068 Excédent capitalisé	567 364,86
23 Immobilisations en cours	64 700,00	13 Subventions reçues	180 665,00
Opérations d'équipement		165 dépôts et cautionnements	5 000,00
13 Subventions reversées	19 845,70	16 Emprunts	
16 Emprunts	833 735,00	204 Subventions	
165 dépôts et cautionnements	5 000,00	23 Immobilisations en cours	
27 Immobilisations financières	1 000,00	024 Cessions	147 000,00
040 Opérations d'ordre		040 Opérations d'ordre	511 202,06
041 Opérations d'ordre		041 Opérations d'ordre	
Restes à réaliser	291 408,99	Restes à réaliser	293 819,73
Déficit reporté (001)	569 775,60		
TOTAL	2 264 806,29 €	TOTAL	2 386 307,64 €

Débat :

Valérie BERTIN demande s'il y a des questions ou des remarques

E MALHOMME indique que ces aides aux entreprises sont un peu inespérées. Avez-vous prévu d'en faire quelque chose.

C COLLET-DUFAYS précise qu'Initiative Creuse nous reverse un montant mais nous allons sûrement réfléchir à une commission d'aide et redéfinir un règlement. C'est en cours de réflexion.

Valérie BERTIN précise que ces aides iront bien sur le territoire

E MALHOMME demande à savoir comment vont être utilisées ces aides. Elle indique qu'il y a eu une Commission Economie à l'automne et nous avons évoqué le fait de faire le tour des Communes pour faire un état des lieux de l'existant. Elle demande où en est ce travail.

C COLLET- DUFAYS indique que nous venons de recruter un VTA développement économique pour faire ce travail et soulager le travail de l'équipe DAT.

V GUENAUULT indique que les modifications faites sont précisées dans le tableau ci-dessus.

Valérie BERTIN propose de valider le projet de budget primitif qui vient d'être présenté par V GUENAUULT.

Le Conseil communautaire valide le projet de budget primitif du budget principal pour 2022 tel qu'annexé.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

J. Participation financière aux syndicats mixtes et organismes de regroupement

Valérie BERTIN présente le rapport sur les participations financières aux syndicats mixtes et organismes de regroupement.

La Communauté de Communes Creuse Grand Sud fait partie de plusieurs organismes de regroupement dont les contributions sont obligatoires. En fonctionnement, elles s'établissent comme suit :

	2022	2021
Syndicat MIXTE DORSAL	6 795,00 €	7 324,73 €
Syndicat MIXTE PNR DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN	9 681,00 €	9 767,80 €
Syndicat MIXTE LA CITE DE LA TAPISSERIE	100 000,00 €	100 000,00 €
Syndicat MIXTE LE LAC DE VASSIVIERE	37 230,00 €	37 230,00 €
Syndicat MIXTE PAYS SUD CREUSOIS	40 987,00 €	28 845,62 €
Syndicat MIXTE CONSERVATOIRE EMILE GOUE	16 158,00 €	16 085,25 €
	210 851,00 €	199 253.40 €

La participation au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Voueize a été intégrée au budget annexe GEMAPI.

	2022	2021
Syndicat MIXTE AMENAGEMENT DU BASSIN VOUEIZE	815,00 €	387,00 €

Débat :

C COLLET-DUFAYS fait part d'un petit mécontentement au niveau du Syndicat Mixte Pays Sud Creusois par rapport à l'organisation, au travail et l'apport qu'est censée nous apporter cette structure. Elle rappelle qu'il faut évidemment soutenir la structure, qu'elle a besoin d'avoir des moyens de fonctionner mais qu'on vient de « s'asseoir » sur 700 000 euros qui devaient tomber sur le territoire.

R NICOUX précise que c'est le programme LEADER et pas le Pays Sud Creusois qu'il faut évoquer. Le Pays Sud Creusois est un intermédiaire. Elle précise qu'il n'y a pas eu de projet à mettre en face pour bénéficier des aides LEADER. Ce n'est pas forcément de la faute du Pays Sud Creusois. C'est la gestion du programme LEADER qui pose problème.

C COLLET-DUFAYS indique que c'est ce qu'elle vient de dire. Bien sûr il faut soutenir le Pays Sud Creusois mais il faut aussi se poser des questions sur notre organisation de travail car nous n'avons pas été en capacité de monter des dossiers et récupérer ces 700 000 euros.

R NICOUX indique que c'est peut-être parce qu'il n'y avait pas les projets sur le territoire. Personne n'a empêché qui que ce soit de déposer des dossiers.

Valérie BERTIN indique qu'il est effectivement regrettable de voir repartir un montant si important pour notre territoire.

A DETOLLE indique qu'il s'est senti bien seul à la réunion du CUC et il aurait aimé qu'il y ait un peu plus de monde. Il ne pense pas que ce soit le manque de projet sur le territoire qui bloque, mais davantage la gestion quelque peu flottante du GAL SOCLE.

R NICOUX précise que c'est la première fois que le Pays Sud Creusois n'a pas dépensé les fonds LEADER. Nous étions parmi les meilleurs au niveau de la dépense des crédits Européens. Elle rappelle qu'il y a eu aussi un déficit de personne.

Valérie BERTIN indique que depuis le départ de Chrystel CADENEL, il y a eu beaucoup de turn-over. Elle indique que le Pays Sud Creusois est la porte d'entrée des crédits pour notre territoire. Le contrat est en train d'être renouvelé et il y a des projets. On a besoin du Pays, il faut donc lui donner un coup de pouce et renforcer le Pays Sud Creusois.

E MALHOMME indique que les projets LEADER sont très complexes. D'où l'intérêt d'avoir au niveau du Pays Sud Creusois des facilitateurs.

A DETOLLE précise que lors du dernier CUC, on a travaillé sur des dossiers de 2017. Quand on va reprendre les choses en main il y aura peut être des questions à se poser et un travail d'imagination et de réflexion collective à mener afin d'accompagner les structures associatives qui s'engagent dans ce genre de projet et les aider à ne pas se mettre en danger.

Valérie BERTIN indique qu'il y a un comité du Pays Sud Creusois la semaine prochaine et que ce débat pourra se faire à ce moment là. Elle rappelle que le Pays Sud Creusois est un guichet unique de proximité et nous devons aussi travailler avec. Nous serons attentif au travail mené sur le territoire et pour le territoire.

Le Conseil communautaire :

- valide les contributions obligatoires aux organismes de regroupement ainsi définies sauf pour le Conservatoire Emile Goué qui se fera dans un second temps.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

K. Vote des budgets annexes

1. Atelier Relais

Valérie BERTIN présente le budget annexe de l'Atelier Relais

Le budget de l'atelier-relais proposé est un budget de clôture permettant de finaliser les dernières dépenses avant clôture définitive et transfert au compte de résultat du budget principal.

Présentation simplifiée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	1 497,95 €	70 - Produits des services	
65 Autres charges de gestion courante	500,00 €	73 - Fiscalité	
66 Charges financières	500,00 €	74 - Subventions d'exploitation	
67 charges spécifiques	500,00 €	75 - Produits de gestion courante	
023 Virement		77 produits exceptionnels	
042 Amortissements		042 Opérations d'ordre	
002 - Résultat reporté (déficit)		002 - Résultat reporté (excédent)	2 997,95 €
TOTAL	2 997,95 €	TOTAL	2 997,95 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 - Résultat reporté (déficit)		001 - Résultat reporté (excédent)	11 709,40 €
20 - Immobilisations incorporelles	11 709,40 €	021 Virement	
16 remboursement d'emprunt		10 Dotations et fonds divers	
042 Opérations d'ordre		042 Amortissements	
TOTAL	11 709,40 €	TOTAL	11 709,40 €

Le Conseil communautaire :

- valide le projet de budget primitif du budget annexe de l'atelier-relais pour 2022 tel qu'annexé.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

2. ZAE

Valérie BERTIN présente le budget annexe des ZAE

Le budget des ZAE présentait en 2020 une problématique de non-inscription de certains crédits nécessaires à la constatation d'une part des terrains en cours de production vers des terrains aménagés et des terrains qui au contraire, non aménagés avaient été inscrits à tort en terrains aménagés. La seule inscription réelle correspondait à une vente de terrain.

Toutes les écritures d'ordre ont été réalisées, par contre la vente n'a pas encore eu lieu ce qui fait que le budget repart avec un déficit de fonctionnement et cette même vente programmée.

Il est très important de pouvoir finaliser les ventes sur la ZI du Mont à Aubusson et d'envisager des ventes à la Sagne à Felletin pour retrouver des excédents sur ce budget.

Présentation simplifiée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
		DEPENSES				RECETTES	
6015	011	Achats de terrains à aménager		7015	70	vente terrains aménagés	22 425,96
6045	011	Achat d'études		7083	70	Locations diverses	
605	011	travaux		7473	74	Subvention du département	
608	011	frais accessoires		758	75	Produits divers	
6611	66	intérêts emprunt		774	77	subvention exceptionnelle	
7133	042	variation des en cours		60315		Variation des stocks de terrains à aménager	
				71355	042	variation terrains aménagés	
71355	042	Variation du stock	22 425,96	7133	042	Variation des en cours	22 425,96
608	043	frais accessoires		796	043	transfert charges	
002	002	résultat fonct. reporté	22 425,96	002	002	résultat fonct. reporté	
		TOTAL	44 851,92 €			TOTAL	44 851,92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT							
		DEPENSES				RECETTES	
001	001	résultat inv. reporté		001		résultat inv. reporté	
1641	16	emprunt		1641	16	emprunt	
1687	16	avance commune		1687	16	avance commune	
315		Terrains à aménager		3351	040	Stocks de terrains-en cours	
3351	040	Stocks de terrains-en cours	22 425,96	3354	040	Stocks d'études-en cours	
3354	040	Stocks d'études-en cours		3355	040	Stocks de travaux-encours	
3355	040	Stocks de travaux-encours		33581	040	Stock annexes-en cours	
33581	040	Stock annexes-en cours		33586	040	Stocks financiers - en cours	
33586	040	Stocks financiers - en cours		3555	040	reprise stock initial-terrains	
3555	040	Stock final - terrains		3555	040	sortie de stocks de terrains aménagés	22 425,96
		TOTAL	22 425,96 €			TOTAL	22 425,96 €

Le Conseil communautaire :

- Valide le projet de budget primitif du budget annexe des ZAE pour 2022 tel qu'annexé.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

3. SPANC

Valérie BERTIN présente le budget annexe du SPANC

Le budget du SPANC proposé tient compte de la proposition de reprise en régie intégrale du service, avec embauche d'un 0,75 ETP (emploi partagé avec le budget GEMAPI), des achats de matériel, mais aussi des contrôles un peu plus limités en recettes pour prendre en compte la montée en charge du service.

Présentation simplifiée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	26 922,13 €	70 - Produits des services	42 430,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	12 700,00 €	73 - Fiscalité	
65 Autres charges de gestion courante		74 - Subventions d'exploitation	
67 charges exceptionnelles	1 500,00 €	75 - Produits de gestion courante	
023 Virement	- €	77 produits exceptionnels	
042 Amortissements	321,93 €	042 Opérations d'ordre	
002 - Résultat reporté (déficit)	985,94 €	002 - Résultat reporté (excédent)	
TOTAL	42 430,00 €	TOTAL	42 430,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 - Résultat reporté (déficit)		001 - Résultat reporté (excédent)	3 639,68 €
21 - Immobilisations corporelles	3 961,61 €	021 Virement	- €
16 remboursement d'emprunt		10 Dotations et fonds divers	
042 Opérations d'ordre		042 Amortissements	321,93 €
TOTAL	3 961,61 €	TOTAL	3 961,61 €

Le Conseil communautaire :

- valide le projet de budget primitif du budget annexe du SPANC pour 2022 tel qu'annexé.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

4. GEMAPI

Valérie BERTIN présente le budget annexe GEMAPI

L LHERITIER indique que ces investissements sont importants car ils regroupent les programmes 2021 et 2022 à la fois.

Lors de sa séance du 28 juin 2021, le Conseil communautaire a souhaité créer un nouveau budget et instaurer la Taxe GEMAPI sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2022, afin de couvrir le déficit annuel du service.

Les charges de fonctionnement résultent pour l'essentiel des charges de personnel, de remboursement de frais à la collectivité (fluides, téléphone), de prestation de service, de la participation au Contrat de la Haute Vallée du Cher et de la contribution statutaire du Syndicat

Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voueize. L'ensemble de ces charges évaluées à 144 994 € sont financées à 73% par des subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de la Région, d'autres EPCI et de la Fédération de Pêche.

Le montant de la Taxe GEMAPI nécessaire à la couverture est donc de 38 505 €.

Une modification comptable majeure est intervenue en investissement car les opérations étaient inscrites en compte 23 immobilisations en cours tout en n'étant pas des opérations relevant du patrimoine de la collectivité. Dorénavant les 29 opérations sont inscrites soit en compte de tiers soit en travaux d'office, ces trois-là imposant un virement du fonctionnement pour couvrir la dépense de 1000 €. Toutes les autres opérations sont équilibrées, elles pourront cependant s'étaler sur plus d'une année.

La proposition de budget primitif du budget annexe est jointe au présent rapport.

Présentation simplifiée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 - Charges à caractère général	20 538,10 €	70 - Produits des services	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	122 640,00 €	73 - Fiscalité	38 505,00 €
65 Autres charges de gestion courante	815,00 €	74 - Subventions d'exploitation	106 489,00 €
67 charges exceptionnelles		75 - Produits de gestion courante	
023 Virement	1 000,90 €	77 produits exceptionnels	
042 Opérations d'ordre		042 Opérations d'ordre	
002 - Résultat reporté (déficit)		002 - Résultat reporté (excédent)	
TOTAL	144 994,00 €	TOTAL	144 994,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
001 - Résultat reporté (déficit)		001 - Résultat reporté (excédent)	
21 - Immobilisations corporelles		021 Virement	1 000,90 €
16 remboursement d'emprunt		10 Dotations et fonds divers	
45 - Opérations pour compte de tiers	394 576,86 €	45 - Opérations pour compte de tiers	393 575,96 €
041 Opérations patrimoniales	1 000,90 €	041 Opérations patrimoniales	1 000,90 €
TOTAL	395 577,76 €	TOTAL	395 577,76 €

Le Conseil communautaire :

- valide le projet de budget primitif du budget annexe GEMAPI pour 2022 tel qu'annexé.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

L. Création de poste

D PRIOURET présente le point RH et précise que le poste précédent sera conservé, au cas où.

Rappel du contexte

Plusieurs agents ont pu réussir avec succès un concours, un examen professionnel ou pourront bénéficier d'une promotion interne ou d'un avancement de grade, après étude du dossier.

Objet de la demande

Afin de permettre le bon déroulement de la carrière des agents, il est proposé de créer le poste suivant au 1^{er} Mai 2022 :

Poste créé
Ingénieur Principal (A) <i>1 poste à temps complet</i>

CONTRE : 0
POUR : 44
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

II- Enfance-jeunesse Petite Enfance

A. Attribution de la subvention 2022 à l'association Clé de Contacts

JL LEGER présente le rapport.

Considérant la délibération du Conseil communautaire n°2021/015 du 18 mars 2021, autorisant la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Clé de Contacts,

Considérant que ladite convention prévoit, selon la règle de l'annualité budgétaire, que le montant exact de la subvention attribuée soit voté chaque année par le Conseil communautaire, par la signature d'un avenant annuel, et selon le calcul suivant :

(Subvention Creuse Grand Sud + bonus CTG versé par la CAF) = 100 000 €

Considérant que le montant des « bonus CTG » versés par la CAF au titre de l'année 2022 ne sera pas connu avant la fin du 1er semestre,

Considérant l'évolution du service, Clé de Contacts ayant étendu son activité de RAM à l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes et intégré l'activité du RAM Mille-câlins sous la forme d'un Relais Petite Enfance,

Considérant que la Communauté participait à l'activité ALSH d'Aubusson par une mise à disposition à titre gratuit d'un agent de ménage 3h par semaine hors vacances scolaires et que cette mise à disposition s'est arrêtée en juin 2021,

Le Conseil Communautaire :

- **modifie le montant total à verser à Clé de contacts comme suit : (Subvention Creuse Grand Sud + bonus CTG versé par la CAF) = 105 620 € ce qui comprend :**
 - o une subvention correspondant à l'intervention du Relais Petite Enfance sur le territoire du Plateau, à la fréquence d'une journée par semaine : Soit pour Creuse Grand Sud 4 000 €
 - o une subvention correspondant au coût du personnel d'entretien qui est géré directement par Clé de Contacts depuis juin 2021, pour l'ALSH Pierre Pidance : soit pour Creuse Grand Sud 1620 € (3h/semaine sur 36 semaines, à 15h/heure)
- **fixe le montant de la subvention 2022 à Clé de Contacts en référence au montant des « bonus CTG » versés par la CAF, soit pour Creuse Grand Sud 65 000 €**
- **fixe les modalités de versement d'avance et acomptes tels que prévus dans l'annexe jointe, sachant qu'une avance de 14 488 € a déjà été versée au titre de l'année 2022,**
- **verse le solde de la subvention lorsque le montant définitif des « bonus CTG » seront connus,**

- **autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

B. Attribution de la subvention 2022 à l'association Tom Pousse

JL LEGER présente le rapport

Considérant la délibération du Conseil communautaire n°2021/014 du 18 mars 2021, autorisant la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec l'association Tom Pousse,

Considérant que ladite convention prévoit, selon la règle de l'annualité budgétaire, que le montant exact de la subvention attribuée soit voté chaque année par le Conseil communautaire, par la signature d'un avenant annuel, et selon le calcul suivant :

(Subvention Creuse Grand Sud + bonus CTG versé par la CAF) = 82 500 €

Considérant que le montant des « bonus CTG » versés par la CAF au titre de l'année 2022 ne seront pas connus avant la fin du 1^{er} semestre,

Le Conseil Communautaire :

- **modifie le montant total à verser à Tom Pousse comme suit :** (Subvention Creuse Grand Sud + bonus CTG versé par la CAF) = 84 155 €
- **fixe le montant de la subvention 2022 à Tom Pousse en référence au montant des « bonus CTG » versés par la CAF, soit pour Creuse Grand Sud 63 000 €**
- **attribue une subvention exceptionnelle de 2 000 € pour le financement du Tipi des familles.**
- **fixe les modalités de versement d'avance et acomptes tels que prévus dans l'annexe jointe, sachant qu'une avance de 15 336 € a déjà été versée au titre de l'année 2022,**
- **verse le solde de la subvention lorsque le montant définitif des « bonus CTG » seront connus,**
- **autorise la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Débat :

S DUCOURTIOUX demande ce que signifie le bonus CTG

JL LEGER indique que c'est ce que la CAF verse directement aux structures et qui ne passe plus par le budget de la Com Com. Il remercie à nouveau la CAF, Tom pousse et Clé de contacts.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

III- Culture

A. Représentation dans les organismes extérieurs : Scène Nationale d'Aubusson

P ESTERELLAS présente le rapport.

Madame Céline COLLET-DUFAYS souhaite se retirer de sa mission de représentation de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud auprès de la Scène Nationale d'Aubusson.

Il y a donc lieu de désigner un nouveau représentant au sein de cet organisme extérieur.

Valérie BERTIN propose sa candidature

P ESTERELLAS demande s'il y a d'autres candidatures.

Le Conseil Communautaire

- **DECIDE de désigner Madame Valérie BERTIN comme nouvelle représentante de la Communauté Creuse Grand Sud au sein de la Scène Nationale d'Aubusson**

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

IV- Développement et Aménagement du Territoire

A. Mise en place d'une étude pré-opérationnelle d'une OPAH-RU

C BIALOUX présente le rapport OPAH-RU et demande si il y a des questions

Rappel du contexte

Le 6 janvier 2021, Aubusson et Felletin ont été labellisées « *Petites Villes de Demain* » (PVD) au titre du Programme de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Ce programme consiste à apporter aux petites Communes faisant fonction de centralité et leur intercommunalité, les moyens, les outils, les connaissances, les partenaires nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de revitalisation. Petites Villes de Demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites Communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026.

Deux « *Conventions d'adhésion Petites Villes de Demain* » ont été co-signées le 24 août 2021 par la Communauté de communes Creuse Grand Sud et les Communes, respectivement d'Aubusson et de Felletin.

Cette convention d'adhésion doit aboutir à l'établissement d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) dans un délai de 18 mois, soit avant le 24 février 2023.

Créée par la loi ELAN du 23 novembre 2018, la convention d'ORT devra être établie sur une période minimale de 5 ans (2023 -2028) et devra obligatoirement comporter des actions d'amélioration de l'habitat.

La signature d'une convention d'ORT confère notamment de nouveaux droits pour les collectivités dont le renforcement du droit de préemption urbain (DPU renforcé), l'éligibilité au dispositif fiscal « Denormandie » dans l'ancien et l'accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Après échanges avec les services déconcentrés de l'État et l'ANAH, le dispositif le plus adapté pour une intervention massive et concentrée dans les centres villes d'Aubusson et de Felletin est l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de type Renouvellement Urbain (OPAH-RU) multi-sites. Une OPAH-RU est nécessairement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité.

Les Maires d'Aubusson et de Felletin ont manifesté leur intérêt pour une OPAH-RU multi-sites lors d'une rencontre le 23 février 2022 avec Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement d'Aubusson et Madame la Présidente de la Communauté de communes Creuse Grand Sud.

Une OPAH RU a une durée de 5 ans. Elle est précédée d'une étude pré-opérationnelle d'une année et elle doit faire l'objet d'un bilan à son issue, estimé également à un an. Ainsi, un Chef de Projet OPAH-RU au sein de la Communauté de communes Creuse Grand Sud peut être financé pour une durée de 7 ans.

Cette OPAH-RU viendrait s'inscrire dans la continuité des opérations mises en place par la Communauté de communes Aubusson – Felletin, puis la Communauté de communes Creuse Grand Sud, avec :

- Une OPAH-RR communautaire de 2005 à 2010 qui a permis d'intervenir pour 120 propriétaires occupants et 70 propriétaires bailleurs,
- Un PIG communautaire de 2012 à 2014 qui a permis d'intervenir pour 69 propriétaires occupants et 2 propriétaires bailleurs,
- Deux PIG départementaux 2017 – 2023 ont été mis en place, en partenariat avec les intercommunalités, dont Creuse Grand Sud ; en 2021, 28 dossiers de propriétaires occupants ont été agréés par l'ANAH.

Ces 3 opérations programmées de l'amélioration de l'habitat ont été diffusées sur le territoire ; la plupart des dossiers ont été agréés pour les habitats diffus. Il s'agit aujourd'hui de se concentrer sur les centres villes d'Aubusson et de Felletin qui nécessitent une opération plus importante de type OPAH-RU, éventuellement couplée à une ORI.

Cette OPAH-RU s'inscrirait dans le projet de territoire, et notamment dans l'objectif de « Territoire d'Accueil », visant à offrir un accès à un habitat décent, économe en énergie et adapté à chacun.

Objet de la demande

Il est proposé au Conseil Communautaire que la Communauté de communes Creuse Grand Sud engage une étude pré-opérationnelle OPAH-RU sur les centres villes d'Aubusson et de Felletin.

Comme indiqué plus haut, les conventions d'adhésion PVD d'Aubusson et de Felletin prévoient l'établissement de la convention ORT, incluant le volet Habitat, avant le 24 février 2023 (sauf prolongation de délai). Or, les délais de consultation d'un prestataire et de réalisation de la mission d'étude pré-opérationnelle nécessitent un délai d'environ 12 mois.

D'où la nécessité d'engager le processus dès maintenant.

Éléments d'appréciation

L'étude pré-opérationnelle est une étude de faisabilité permettant de préciser les conditions de mise en place de l'OPAH-RU. Elle vise à définir les problématiques, de délimiter le périmètre de l'opération et de proposer une stratégie d'intervention progressive avec des mesures incitatives, coercitives et foncières.

Une analyse de la morphologie urbaine et parcellaire sera demandée au prestataire afin de dépasser la seule échelle de l'immeuble, c'est-à-dire en s'intéressant à la restructuration d'un îlot de plusieurs immeubles dans une logique de recyclage foncier intégrant à la fois renouvellement urbain (démolitions) et réhabilitation.

Une identification des immeubles ou îlots sensibles pourra conduire à examiner la piste d'opération d'aménagement ou éventuellement, de mobilisation d'outils coercitifs de type ORI (Opération de Restauration Immobilière). La mobilisation d'un financement ANAH au déficit foncier de type RHI (Résorption de l'Habitat Insalubre) sera également étudiée.

Les conclusions de l'étude pré-opérationnelle permettront au Conseil Communautaire de décider ou non de la poursuite de l'OPAH-RU en indiquant :

- les dispositifs et périmètres opérationnels,
- le pilotage et le financement du programme,
- le cahier des charges pour le futur opérateur,
- le projet de convention OPAH-RU avec l'ANAH et les partenaires,
- de proposer les indicateurs de suivi.

Éléments financiers

Le lancement de l'étude pré-opérationnelle nécessite :

- une dépense inscrite au budget d'investissement 2022 au 2031 « Études » pour la mission d'étude pré-opérationnelle qui sera confiée à un prestataire, sélectionné par voie de marché public,
- des moyens humains internes à la Communauté de communes Creuse Grand Sud pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'OPAH-RU et particulièrement de l'étude.

La mobilisation de ces ressources fera l'objet de demandes de financements auprès de l'ANAH, de l'ANCT, de la Banque des Territoires, de l'État et du Conseil Départemental de la Creuse.

Estimée à 60 000 € HT, l'étude pré-opérationnelle à la mise en place de l'OPAH-RU serait financée sur la base suivante :

	2022	2023	TOTAL	Taux
ANAH	15 000 €	15 000 €	30 000 €	50 %
Banque des Territoires	7 500 €	7 500 €	15 000 €	25%
Conseil Départemental	1 500 €	1 500 €	3 000 €	5 %
Auto-financement	6 000 €	6 000 €	12 000 €	20%
TOTAL	30 000 €	30 000 €	60 000 €	100 %

Au cas où les co-financements ne seraient pas obtenus à hauteur de ce taux maximum de 80%, la Communauté de communes Creuse Grand Sud sollicitera un fonds de concours de la part des Communes d'Aubusson et Felletin en complément des financements obtenus afin de maintenir un autofinancement de 20%.

Concernant les moyens humains, l'ANAH a indiqué pouvoir financer 50% du salaire brut chargé d'un Chef de Projet OPAH-RU, avec un minimum de 0,5 ETP affecté aux missions OPAH-RU, à compter de la présente délibération de lancement de l'OPAH-RU. Par ailleurs, un cofinancement de l'ANCT et/ou de la Banque des Territoires et/ou de l'État (FNADT) sera sollicité à hauteur de 25%. Dans le cadre du Programme PVD, le maximum subventionnable pour de l'ingénierie est de 75%.

Le Conseil Communautaire :

- **initie une OPAH-RU par le lancement de l'étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH-RU sur les Communes de Felletin et Aubusson,**
- **sollicite les subventions auprès des financeurs au taux maximum pour l'étude pré-opérationnelle,**
- **si le taux maximum de cofinancement à 80% pour l'étude pré-opérationnelle et les missions d'ingénierie OPAH-RU n'est pas atteint, sollicite un fonds de concours de la part des Communes d'Aubusson et Felletin en complément de ces financements, par convention à définir et délibérations concordantes avec chaque Conseil Municipal,**
- **sollicite les subventions auprès des financeurs au taux maximum pour les missions d'ingénierie OPAH-RU,**
- **autorise Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente décision, à modifier le plan de financement prévisionnel et à solliciter les demandes de financement afférentes.**

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

B. Attribution de la subvention 2022 à l'Office de tourisme

D PRIOURET présente le rapport et indique que les membres du Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme ne peuvent pas prendre part au vote.

Rappel du contexte

L'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin s'est substituée à l'EPIC dans ses missions à partir du 1er janvier 2019.

La Communauté de communes participe au financement de l'Office de tourisme en lui attribuant une subvention annuelle. Une convention doit être conclue avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000€.

La convention d'objectifs et de moyens porte sur les missions de service public et les moyens attribués chaque année à l'association.

Pour l'année 2022, la convention est en cours de rédaction mais reprendra les missions générales attribuées les années précédentes.

Objet de la demande

Rappelons que le Conseil communautaire du 28 juin 2021 avait proposé de réduire la subvention accordée à l'Office du Tourisme de 15 000€, passant de 170 000 euros à 155 000 euros, réduction proposée au regard de la baisse demandée par Mme La Préfète de la ligne budgétaire de l'EPCI consacrée aux subventions aux organismes privés (arrêt préfectoral du 21 juin 2021).

Il s'agit pour l'année 2022 de revenir sur un montant d'aide soutenable pour l'association.

La convention d'objectifs et de moyens, ainsi que le rapport d'activités 2021 seront présentés lors d'un prochain conseil communautaire. Le compte de résultats 2021 et le budget prévisionnel de l'année 2022 de l'association sont en cours de finalisation et seront communiqués dès validation.

Conséquences financières

La convention prévoit le montant de la subvention qui sera versée à l'association, sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif. Pour l'année 2022, il est proposé une subvention de **170 000 euros**.

Ce versement interviendra dans les conditions suivantes :

- Une avance de 38 750 € versée en janvier de l'année,
- Un acompte de 42 500 € versé en avril,
- Le solde de la subvention au dernier trimestre de l'année 2022.

Le Conseil communautaire :

- **ACCORDE pour l'année 2022 une subvention de 170 000 euros à l'association Office de tourisme Aubusson-Felletin et d'adopte les modalités de versement telles qu'indiquées ci-dessus,**
- **AUTORISE la Présidente à préparer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Office de tourisme Aubusson-Felletin pour l'année 2022.**

CONTRE : 0

POUR : 29

ABSTENTION :

15 personnes ne prennent pas part au vote : P ESTERELLAS, V BERTIN (+ 1 pouvoir), A SAINTRAPT, JL LEGER (+ 1 pouvoir), E MALHOMME, R NICOUX, M MOINE (+ 1 pouvoir), S DUCOURTIOUX(+ 1 pouvoir), L CHEVREUX (+ 1 pouvoir) et B SIMONS.

Adopté à l'unanimité

C. Validation de projets pour le contrat Boost'ter

Valérie BERTIN présente les projets du contrat Boost'ter

P ESTERELLAS indique que le 16 février dernier, la piscine a accueilli 280 personnes et précise que cela ne s'était pas vu depuis 2019.

Rappel du contexte

Le Conseil communautaire validait par délibération n°2019-115 de décembre 2019 le contrat Boost'ter avec le Conseil Départemental de la Creuse, ainsi que deux avenants (ajustement du mode d'emploi et mesure exceptionnelle) par délibération n° 2020-038.

Ce contrat prévoit une enveloppe d'un montant de 355 000 euros allouée à Creuse Grand Sud pour soutenir les projets d'investissement structurants du territoire sur la durée du contrat de 5 ans (2019-2023), sur un taux maximal de 60%, un montant minimum de projet de 5000€ HT et un plafond d'aide départementale de 300k€ par projet. L'EPCI peut choisir d'étendre le bénéfice du

fonds à d'autres acteurs sur des projets structurants (communes, syndicats, associations...) sur avis du conseil de territoire formé d'élus et techniciens du Département et de l'EPCI, associant d'autres acteurs le cas échéant.

Il prévoit aussi un soutien à l'ingénierie de 100 000 € au total, soit 20k€/an pour l'EPCI pour le suivi du contrat.

Les projets retenus dans le contrat doivent porter sur deux chantiers, partagés entre l'EPCI et le Département, répartis en 3 enjeux chacun :

	Enjeu 1	Enjeu 2	Enjeu 3
CHANTIER 1 :Des potentiels environnementaux, facteurs de développement durable	Mieux considérer les ressources du territoire	Mettre en œuvre une stratégie des énergies renouvelables	Soutenir et accompagner l'investissement local et citoyen
CHANTIER 2 :Consolider les dynamiques sociales et culturelles, vecteurs d'attractivité du territoire	Organiser l'offre de services et faciliter son accès au plus grand nombre	Encourager et accompagner les initiatives de l'ESS	Analyser les dynamiques socio-culturelles et les diffuser à l'ensemble du territoire

Une mesure pilote « Tester de nouvelles méthodes de travail au sein de la Communauté de communes » portant notamment sur l'animation du Conseil de Développement et l'élaboration du PLUI en interne, est ajouté au cadre d'intervention.

Rappel des projets structurants :

Structure	Projet	Enjeux	Montant total	Montant éligible	Type de dépenses	Aide Boost'ter votée
Quartier Rouge	La Gare en commun - projet de réhabilitation de la Gare de Felletin	chantier 2 - enjeu 1	521 000 €	490 000 €	Investissement	26 000,00 € (5%)
SCIC Arban	Création de logements adaptés, ou comment les personnes âgées retrouvent leur place au cœur du village	chantier 2 - enjeu 1	249 560 €	222 560 €	Investissement	40 000,00 € (18%)
Télémillevac hess	Développement d'un média audiovisuel et citoyen	chantier 2 - enjeux 1 & 2	31 000 €	31 000 €	Matériel audiovisuel et informatique	4 000,00 € (13%)

Pivoine	renouveler et améliorer notre matériel de formation	chantier 2 enjeu 3	6 750 €	6 750 €	Mobilier Documenta tion Matériel informatiqu e Matériel audiovisuel	4 050,00 € (60%)
Les Granges de Lachaud	Développem ent du site de Lachaud	Enjeux 1 et 2 du chantier 1 Tous les enjeux du chantier 2	518 874€	150 556. 00€	Investisse ment sur la réhabilitati on de la maison collective, espace d'accueil des publics, aménagem ent des ateliers en sous grange	20 000 € <i>sollicités le 13/4</i> 8000 € (13%) accordés par le CD23 (8/10/2021)
Association Detzenou	Réhabilitatio n d'un bâti situé en cœur de ville pour créer 5 logements écologiques	Chantier 2 enjeu 1	280 000 euros TTC	280 000€	Investisse ment pour création de 5 logements écologique s (2 T2 dont un accessible PMR, 2 T3 et un T4	20 000 € <i>sollicités le 13/4</i> 2000 € (0.7%) accordés par le CD23 (8/10/2021)
Communaut é de communes Creuse Grand Sud	Réhabilitatio n de la maison du Tapisier d'Aubusson	Chantier 1 - enjeu 1	15 153,13 € HT		1ère phase de la réhabilitati on sur des travaux d'électricité	9092 € <i>sollicités le 13/4</i> 9091,90 € (60%) accordés par le CD23 (8/10/2021)
Communaut é de communes Creuse Grand Sud	Participation 2021 au fonds régional pour la création de tapisseries contemporai nes de la Cité de la Tapisserie	Chantier 1 - enjeu 1	45 000,00 € TTC	45 000,00 € TTC		27 000 € <i>sollicités</i> 27 000 € (60%) accordés par le CD23 (8/10/2021)

Association Radio Vassivière	Installation d'un studio radio et studio mobile pour le territoire Sud Creusois	Chantier 2 – enjeux 2 et 3	24 459€ TTC	24 459€ TTC	Investissement	5190€ sollicités 1000 € (4.1%) accordés par le CD23 (8/10/2021)
Communauté de communes Creuse Grand Sud	Extension de la Cité Internationale de la Cité de la Tapisserie – 2è tranche – Participation EPCI	Chantier 1 – enjeu 1	200 000 €		Équipement	120 000 euros sollicités le 26/01/2022 En attente d'accord
TOTAL	10 projets structurants					121 141.90 € votés à ce jour mais <u>241 141.90 € si dernières sollicitations accordées</u>

Objet de la demande

Le Conseil Départemental souhaite une validation du Conseil communautaire des projets à présenter dans le cadre de ce contrat. Deux nouveaux projets structurants sont proposés pour validation à cette séance.

Rappelons que tout comme l'année 2021, une aide d'ingénierie de 20 k€ a également été sollicitée sur le poste de directrice du service Développement et Aménagement du Territoire (DAT) sur l'année 2022, par délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2021.

Éléments d'appréciation

La première opération concerne le **fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines**, mis en place en 2010, par le Syndicat Mixte de la Cité internationale de la tapisserie à Aubusson pour encourager la création d'œuvres originales et de grandes qualités, autour de la tapisserie. Dans ce cadre notamment, un appel à création est lancé chaque année. Les œuvres lauréates sont destinées à être tissées selon les techniques de la tapisserie d'Aubusson reconnues par l'UNESCO. Les tapisseries et leurs maquettes intègrent la collection du Musée de la tapisserie, ainsi doté de pièces contemporaines de haut niveau. La participation en investissement pour ce fonds, déterminé par le Comité syndical le 28/01/2022, pour le compte de la Communauté de communes pour l'année 2022 s'élève à **45 000 €** (sur un total de dépenses 440 k€). Comme pour l'année 2021 et accepté lors du Conseil de Territoire du 3 septembre 2021, une aide Boost'ter est **sollicitée à 60%** (27 000€) pour permettre de financer la part d'investissement 2022 porté par Creuse Grand Sud.

Le second projet porte sur **le remplacement des aquabikes**, équipement de la piscine intercommunale Aquasud. Les 13 aquabikes actuels datent de 2013 et 2014, il est indispensable de

les renouveler pour disposer d'un équipement adapté aux séances d'aquabiking et de proposer une offre de services de qualité. Les dépenses envisagées sont de 11 452.78€ HT soit 13 743.34€ TTC. Une **aide de 60%, soit 6 871,67€,** est sollicitée sur ce contrat Boost'ter.

Conséquences financières

Outre la réduction de l'enveloppe consacrée au contrat Boost'ter pour l'EPCI, cette décision permettra à la Communauté de communes d'assurer le reste à charge sur ces deux opérations d'investissement et une éventuelle recherche de financement complémentaire.

Le Conseil communautaire :

- **PROPOSE** au Conseil départemental l'instruction des deux projets structurants tel que présentés ci-dessus, dans le cadre du contrat Boost'ter sur l'année 2022,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à la présente décision, y compris les modifications éventuelles des plans de financement liés aux opérations.

CONTRE : 0
POUR : 44
ABSTENTION : 0
Adopté à l'unanimité

Questions diverses

Séance levée à 21H20